



Paris, le 13 octobre 2026

Monsieur Philippe TABAROT
Ministre des Transports
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

**Objet : Trilogue en cours sur les poids et dimensions
44 tonnes transfrontalier**

Monsieur le Ministre,

En juillet 2023, dans le cadre du Paquet sur le « verdissement du transport », la Commission européenne a proposé une modification de la directive 96/53/CE « poids et dimensions ». Cette dernière offrait enfin la possibilité d'autoriser le passage transfrontalier à 44 tonnes quand les deux pays voisins respectent les mêmes valeurs de poids. Une limite était cependant posée à 2035 pour un passage avec des véhicules thermiques.

A ce jour, alors que les trilogues sur la modification de la directive « poids et dimensions » devraient arriver à finaliser un compromis final, la France adopte une position stricte sur le passage transfrontalier à 44 tonnes ; le permettant uniquement pour des véhicules zéro émission ou quand ces véhicules interviennent dans une opération intermodale.

Autoriser les opérateurs Français du transport routier de franchir les frontières à 44 tonnes, notamment localement, serait un avantage à la fois économique et environnemental. En ces temps difficiles où les transporteurs subissent la crise des carburants, ce serait un signal pour encourager notre industrie et nous laisser encore le temps de surmonter les incertitudes et s'engager davantage vers des véhicules zéro émissions.

La France avait fait la proposition d'un compromis pour permettre le 44 tonnes transfrontalier sur les « bassins de vie » transfrontaliers et sur une zone restreinte. C'était l'illustration que les arguments de la FNTR avaient été entendus. Cependant, faute de possibilités de contrôles efficaces, ce compromis n'avait pas abouti.

Sur les flux transfrontaliers de courte distance, notamment agricoles et agroalimentaires, il n'existe le plus souvent aucune alternative intermodale crédible. Elle oblige à multiplier les camions, les kilomètres parcourus et la consommation de carburant pour un même volume de marchandises.



Au moment, où le transport routier de marchandises aurait besoin d'entendre enfin un signal fort de soutien, le moyen de trouver un levier pour mettre fin à ce blocage au Conseil sur le 44 tonnes transfrontalier pourrait en être un. D'autant plus que cela permettra de valider les accords existants déjà sur de nombreuses dispositions clés du texte : poids supplémentaires pour les camions électriques, contrôles renforcés ou encore facilitation des essais EMS.

Nous restons naturellement à votre disposition pour en parler et prions de recevoir Monsieur le ministre l'expression de notre respectueuse considération

La Déléguée Générale

Florence BERTHELOT